

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**FINISTERE**

**MAIRIE DE GOURLIZON**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 9 février 2023**

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt et deux, le premier décembre</b>
En exercice	13	à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	11	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	11	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

**Date de la convocation**

3 février 2023

**Etaient présents** : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Loïc FLOCHLAY – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT– Carole PIGEYRE – Didier GOURRET – Nathalie LAPART

**Etaient absents** : Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ

**Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2023-02-10 : MANDAT SPECIAL – COLLOQUE CNFPT « Accélérer la transition écologique : quel chemin pour les collectivités locales ? »**

**Exposé** :

L'impact de l'activité humaine sur la nature et le climat est déjà indéniable sur nos territoires. Incendie, retrait du trait de côte, sécheresse, perte de biodiversité, pollutions de l'air et des sols, sargasses... En première ligne dans la lutte contre ces phénomènes, les collectivités territoriales agissent au quotidien pour intégrer les impératifs écologiques au sein du service public local.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) organise les 14 et 15 mars 2023, à Bordeaux, un colloque au cours duquel plusieurs collectivités présenteront des réalisations et initiatives concrètes qui ouvrent la voie à une réelle transformation systémique.

Le conseil municipal doit octroyer un « mandat spécial » aux personnes désignées pour représenter la commune. Cela permettra le remboursement des frais que nécessite l'exercice du mandat spécial. La régie d'avances n'étant pas créée pour le moment, ce remboursement, basé sur les frais réellement engagés se fera sur présentation des justificatifs correspondants et de la délibération donnant mandat spécial.

**Proposition :**

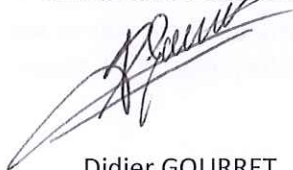
Il est demandé au conseil municipal de désigner des représentants pour assister au colloque et de leur attribuer un mandat spécial.

**Décision :**

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**


- Désigne Mme Emmanuelle Rasseur et Mme Morgane Le Reste pour représenter la commune et se rendre au colloque CNFPT du 14 et 15 mars 2023, à Bordeaux ;
- Octroie à Mme Emmanuelle Rasseur et Mme Morgane Le Reste, un mandat spécial pour le remboursement des frais de transports et d'hébergements liés à ce déplacement.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La maire

P10 O.P. →  


Emmanuelle RASSENEUR

